



Procès-Verbal de la 30<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle (AGA)  
du Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV)  
Tenue le vendredi 17 septembre 2021 à 18h, sur zoom

---

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée : 18 h
  2. Règles et fonctionnement de l'assemblée virtuelle
  3. Nomination de la présidente ou du président d'assemblée
  4. Nomination du ou de la secrétaire d'assemblée, de la présidente ou du président d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs et scrutatrices
  5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 9 septembre 2020
  7. Suivi de l'AGA du 9 septembre 2020
  8. Rapport de la présidence
  9. Rapport de la trésorerie
    - 9.1 Présentation des états financiers au 31 mars 2021
    - 9.2 Nomination d'un expert-comptable
    - 9.3 Présentation des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021-2022
  10. Recommandation de membres d'honneur : récipiendaires du Prix Paul-Émile-Borduas de 2015 (duo Cozic composé des artistes Yvon Cozic et Monic Brassard) et de 2020 (Pierre Bourgault)
  11. Ratification des actes posés par le CA
  12. Plan stratégique 2021-2025 ; période de questions
  13. Élections au Conseil d'administration
    - 13.1 Recommandations du CA : postes non-artistes (2 postes)
    - 13.2 Élection des administrateurs.trices (5 postes)
  14. Autres sujets
  15. Clôture de l'assemblée (prévue pour 20 h )
- 

#### **1. Ouverture de l'assemblée**

Le président Moridja Kitenge Banza ouvre la 30<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle du RAAV, qui sera sa dernière AGA en tant que président du conseil d'administration du RAAV. L'agente de communication du RAAV, Rachel Vincent-Clarke procède à une reconnaissance territoriale.

## **2. Règles et fonctionnement de l'assemblée générale annuelle (AGA) virtuelle**

Rachel Vincent-Clarke, agente de communication explique les différents détails techniques mis en place pour le déroulement de l'assemblée générale.

## **3. Nomination de la présidente ou du président d'assemblée**

### **Résolution AGA 2021-01**

David Farsi propose, appuyé de Guy Lafontaine, Pierre Rousseau comme président d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

## **4. Nomination du ou de la secrétaire d'assemblée, de la présidente ou du président d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs et scrutatrices**

### **Résolution AGA 2021-02**

Catherine Rondeau propose, appuyée de Thérèse Nadeau, Rachel Vincent-Clarke comme secrétaire d'assemblée ; Pierre Rousseau comme président d'élection ; Sylvain Faucher comme secrétaire d'élection et Sylvain Faucher comme scrutateur.

Adopté à l'unanimité.

## **5. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution AGA 2021-03**

Eugene Jankowski propose, appuyé de David Farsi, l'adoption de l'ordre du jour tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

## **6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 9 septembre 2020**

### **Résolution AGA 2021-04**

Guy Lavigneur propose, appuyé de Guy Lafontaine, l'adoption du procès-verbal de l'AGA du 9 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

## **7. Suivi de l'AGA du 9 septembre 2020**

Pas de question.

## 8. Rapport de la présidence

Moridja Kitenge Banza fait la lecture du rapport de la présidence. Il est question de cinq axes principaux de la planification stratégique quinquennale du RAAV pour la période 2017-2021 :

- Stratégies de communication et image de marque du RAAV
- Gouvernance
- Actions politiques et lobbying
- Développement de projets mobilisateurs
- Amélioration des conditions de pratique professionnelle.

## 9. Rapport de la trésorerie

### 9.1 Présentation des états financiers au 31 mars 2021

Sylvain Faucher, adjoint administratif présente les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 mars 2021 tels que disponibles dans le document distribué aux membres de l'assemblée.

Afin de simplifier le suivi des États financiers, le RAAV a créé une présentation afin que les membres n'aient pas à naviguer dans le document.

Voici la situation du RAAV au bilan. L'actif : le compte actif financier détenu pour des fins de transactions est un placement à taux d'intérêt variable. Le montant en placement provient de la liquidité, qui s'explique de cette façon : 157 911 \$ en apports reportés (principalement de subventions perçues d'avance), 60 000 \$ en prêt d'urgence fédéral aux entreprises pour parer à la COVID-19 et la somme de 54 245 \$ en excédent des produits sur les charges.

Les comptes clients et taxes comptabilisés au cours de cet exercice sont des revenus à recevoir. L'augmentation du poste des immobilisations corporelles est reliée au fait que le RAAV a dû acheter des ordinateurs plus puissants afin de s'adapter au télétravail. Concernant le poste des immobilisations incorporelles, l'ancien site internet a été complètement immobilisé l'année dernière, et le nouveau site internet du RAAV a été enregistré en dépenses, car la partie amortissable n'était pas suffisamment significative.

Le découvert bancaire (5 436 \$), représente le solde au logiciel comptable en date du 31 mars. Il comprend tous les paiements de factures, même ceux qui n'ont pas été encaissés. Les créiteurs sont des comptes fournisseurs à payer ainsi que des salaires et vacances accumulées payables l'année suivante (20 625 \$). Les apports reportés (157 911 \$) sont principalement des subventions, dont la somme de 38 500 \$ pour le poste d'ADN, 102 376 \$ du CAC pour les projets Imprimis et Ontologie; 1 500 \$ pour notre salle de conférence amortissable en 10 ans (il reste une année d'amortissement) et 15 535 \$ de cotisations perçues d'avance et divers fonds.

En ce qui concerne le prêt d'urgence pour entreprise, comme l'avenir était incertain, le RAAV en avait fait la demande. Ce prêt, sans intérêt, devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2022.

Surplus de 54 245 \$, et un surplus accumulé de 89 995 \$.

Voici les revenus (produits) et dépenses (charges) pour l'exercice se terminant au 31 mars 2021.

#### Les revenus

Les subventions sont plus élevées de 163 000 \$ par rapport à l'an dernier. Voici les subventions comptabilisées au cours de l'exercice : le CALQ avec le budget de fonctionnement et celui du poste d'agent de développement numérique (ADN) qui a été réduit de 50% car ce poste a été partagé; Compétence Culture pour le poste de Coordinatrice au développement professionnel qui gère toutes les formations offertes par Illustration Québec et les subventions d'Emploi Québec pour les formations du RAAV et d'IQ; Patrimoine Canada pour finaliser le site internet de Cova-Daav (Copyright Visual Arts-Droits d'auteur arts visuels); le CAC au montant de 105 000 \$ pour les deux projets en cours (Ontologie et Imprimo); la Ville de Montréal pour l'aide aux immeubles non résidentiels et l'aide d'urgence fédérale dans le cadre de la COVID-19. Total pour l'année : 536 585 \$.

Il est à souligner que les cotisations annuelles (122 076 \$), ont été majoritairement renouvelées par nos membres, fidèles au RAAV malgré la situation sanitaire. Concernant les droits d'inscription aux formations subventionnées (8 594 \$), le nombre de participants·es a été réduit étant donné que les formations étaient en ligne. Par ailleurs, afin de finaliser le site internet de la société de gestion COVA-DAAV (6 200 \$), le RAAV et CARFAC ont investi près de 5 000 \$ de plus par le biais de leurs fonds de partenariat. Les revenus de ventes (18 834 \$) sont sensiblement les mêmes. Les ententes collectives (4 531 \$) ont connu une baisse de 5 000 \$ due à la crise sanitaire, beaucoup d'événements ayant dû être annulés. Les dons et commandites (4 531 \$), ont subi une diminution de 1 300 \$ également causée par l'annulation d'événements. En ce qui concerne les intérêts (924 \$), même si les placements étaient à la hausse, les taux, eux, étaient à la baisse.

#### Les dépenses

Un montant de 11 680 \$ a été comptabilisé pour le Fonds Serge Lemoyne et 491 317 \$ pour les services aux membres. Mentionnons les deux projets subventionnés par le CAC (Imprimo et Ontologie) d'une valeur de 105 131 \$. Le salaire d'exploitation a baissé de 28 000 \$ à la suite du départ de trois employés·es au cours de l'année. Plusieurs postes ont aussi fluctué avec la situation sanitaire. Notons une réduction des dépenses pour la formation, certaines formations ayant été annulées car elles devaient l'être en présentiel. Les dépenses de Cova-Daav ont aussi augmenté. Les montants de la majorité des autres comptes sont identiques.

Les frais d'administration et les frais financiers comprennent une augmentation de 34 000 \$ s'expliquant par des frais liés au nouveau site internet du RAAV ayant coûté 32 500 \$ et à la formation du personnel pour apprivoiser les outils de télétravail ayant coûté 6 309 \$. Les autres comptes sont sensiblement les mêmes, tout comme les frais financiers.

Les amortissements sont un peu plus élevés avec l'achat d'ordinateurs.

L'excédent des produits sur les charges pour l'année est de 54 245 \$. Cela s'explique en résumé par des dépenses non effectuées d'environ 20 000 \$ à cause de la pandémie, comme des frais de déplacement, de réunion et d'activités en présentiel pour les artistes, et la perte de trois employés·es au cours de l'exercice.

Le CA ayant déjà adopté les états financiers tels que présentés, les membres doivent les entériner.

**Résolution AGA 2021-05**

Nicole Francoeur propose, appuyée par Thérèse Nadeau, d'entériner les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

**9.2 Nomination d'un expert-comptable****Résolution AGA 2021-06**

David Farsi propose, appuyé par Nicole Francoeur, M. Jean-Guy R Proulx CPA, en tant qu'expert comptable pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

**9.3 Présentation des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021-2022**

Sylvain Faucher présente les prévisions budgétaires de 2021-2022 telles que disponibles dans le document distribué aux membres de l'assemblée.

Le budget du RAAV présenté est un budget équilibré. Par ailleurs, le budget dépasse le million de dollars (presque 1 300 000 \$). Notons que les deux subventions ponctuelles du Conseil des arts du Canada représentent 60% du budget à elles seules. Nonobstant celles-ci, le budget représente environ 500 000 \$, ce qui ressemble aux budgets des dix dernières années.

La majorité des subventions ont déjà été confirmées. Cependant, certaines subventions représentent des maximums que nous pourrions recevoir cette année (par exemple la formation continue avec Emploi-Québec), car il ne rembourse que les coûts défrayés par rapport au budget présenté.

Pour les dépenses, c'est le même principe. Les frais des projets représentent 60% du budget. Les frais administratifs seraient sous les 10% (8%), démontrant que le RAAV fait des efforts pour contrôler ses dépenses.

Le président d'assemblée Pierre Rousseau s'informe des modalités de remboursement du prêt confirmé de 60 000 \$. Sylvain Faucher explique que si l'on rembourse 40 000 \$ avant la fin de l'exercice 2022, la somme de 20 000 \$ reviendra à l'entreprise. Cette somme sera comptabilisée dans le budget de l'année suivante.

**10. Recommandation de membres d'honneur : récipiendaires du Prix Paul-Émile-Borduas de 2015 (duo Cozic composé des artistes Yvon Cozic et Monic Brassard) et de 2020 (Pierre Bourgault)**

Sylvain Faucher explique qu'il y a quelques années, il avait été décidé que tous les récipiendaires du Prix Paul-Émile-Borduas seraient automatiquement membres du RAAV dans la catégorie des membres d'honneur advenant bien sûr leur acceptation. La communication a bien été établie avec Yvon Cozic et Monic Brassard ainsi qu'avec Pierre Bourgault.

Ces membres sont donc accueillis comme membres d'honneur.

## **11. Ratification des actes posés par le Conseil d'administration du RAAV**

Le président d'assemblée Pierre Rousseau présente l'approbation des résolutions et des propositions du CA.

### **Résolution AGA 2021-07**

Nicole Francoeur propose, appuyée par Catherine Rondeau, de ratifier les actes posés par le CA du RAAV pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

## **12. Plan stratégique 2021-2025 ; période de questions**

Pas de questions, ni de commentaires.

### **Résolution AGA 2021-08**

David Farsi propose, appuyé par Guy Lavigreur, d'adopter le plan stratégique 2021-2025.

Adopté à l'unanimité.

## **13. Élections au Conseil d'administration**

### **13.1 Recommandations du CA (1 poste non artiste)**

Le président d'élection, Pierre Rousseau invite les membres à entériner la proposition du CA du RAAV pour la nomination d'une (1) personne non-artiste soit François Le Moine. Ce dernier remercie le CA pour sa confiance.

### **Résolution AGA 2021-09**

Egidio Vincelli propose, appuyée par Nicole Francoeur, d'entériner la décision du CA pour le poste de non artiste (François Le Moine).

Adopté à l'unanimité.

### **13.2 Élection des administrateur.trices (5 postes)**

Le président d'assemblée précise que quatre (4) personnes sont présentement en cours de mandat (les mandats sont de deux (2) ans) soit Shelley Freeman, Lana Greben, Guy Lafontaine et Lise Létourneau et que cinq (5) postes sont en élection soit David Farsi, Eugène Jankowski, Guy Lavigreur, Avery Zhao-Djokic et un poste supplémentaire.

Il précise également que la représentativité prescrite de deux domaines artistiques sur trois est atteinte avec ces trois personnes. Ces trois (3) domaines sont picturalités, spatialité et temporalité.

Une autre prescription est d'avoir au moins trois (3) membres du conseil provenant de l'extérieur de

Montréal. Présentement, avec les candidatures reçues, cela correspond aux prescriptions, mais il faudra élire une personne hors de Montréal.

Cinq (5) sièges sont ouverts :

**Mise en candidature :**

- David Farsi, pour la région de Montréal ;
- Eugène Jankowski, pour la région de la Montérégie ;
- Guy Lavigueur, pour la région du Bas-St-Laurent ;
- Avery Zhao-Djokic, pour la région de la Montérégie ;
- Gaëtane Dion, pour la région de l'Estrie.

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de postes vacants, les artistes David Farsi, Eugène Jankowski, Guy Lavigueur, Avery Zhao-Djokic et Gaëtane Dion sont élus par acclamation.

**14. Autres sujets**

Cécile Comblen souligne la parution d'un article, d'Annabelle Caillou, du journal *Le Devoir* concernant la révision de la loi sur le statut de l'artiste et des associations culturelles dont le RAAV est absent. La directrice générale, Maryse Beaulieu confirme que le RAAV appuie les changements à la loi sur le statut de l'artiste et que sa campagne de communication sera lancée prochainement à cet effet.

Lise Létourneau souhaite que l'on souligne l'excellence du travail accompli par le président sortant, Morigja Kitenge Banza au cours de son mandat.

**15. Clôture de l'assemblée**

Mot de clôture par Morigja Kitenge Banza et par Maryse Beaulieu.

**Résolution AGA 2021-10**

Morigja Kitenge Banza propose, appuyé par Eugène Jankowski, la clôture de l'assemblée à 19h35.  
Adopté à l'unanimité.

Présences des membres :

Claire Beaulieu, Marie-Carmel Bordes (Marika), Kim Collin, Cécile Comblen, Chantal De Serres, André Denis, Gaëtane Dion, Jean Durandisse, David Farsi, Nicole Francoeur, Shelley Freeman, Mireille Gaudet, Christiane Gaudette, Vanessa Gilbert, Lana Greben, Luc Grégoire, Eugène Jankowski, Morigja Kitenge Banza, François Le Moine, Rose Lévesque, Guy Lafontaine, Guy Lavigueur, Lise Létourneau, Thérèse Nadeau, Francine Ouellet, Louise Piché, Catherine Rondeau, Chantal St-Pierre, Françoise Tounissoux, Lucette Tremblay, Egidio Vincelli et Avery Zhao-Djokic.

Observateur : Brian O'Keefe